

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Martine LEPETIT
Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU
Nicolas BALOT à Gaston CHASSAIN
Marie-Claude BODEN à Alain GERBAUD
Jean-Jacques MORLAY à Christian REYNAUD
Marie-José ROBERT à Jean-Marie MIGNOT

Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Jacques MORLAY, Marie-José ROBERT,

Secrétaire de séance : Madame Magali BOISSONNEAU

N°2022/D/061 - **Objet :** Signature bail avec la Société MC Services

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe que la commune de Feytiat est propriétaire d'un terrain cadastré AA 125 d'une superficie de 6532 m² rue Jean Mermoz, sur lequel se trouve implanté un bâtiment à usage professionnel.

La société MC Services, représentée par Monsieur Aurélien MOURIERAS, souhaite louer ce terrain et son bâtiment afin d'y exploiter son activité.

Dans un premier temps, la commune signera une promesse de bail commercial pour le tout avec la possibilité d'un bail à construction sur une partie à délimiter qui nécessitera l'intervention d'un géomètre.

Le bail commercial sera basé sur :

- Une durée de 9 ans,
- Un loyer annuel de 10 000 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la promesse de bail et le bail commercial avec la société MC Services,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 05 juillet

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

